

Mandat sur la performance des soins et services aux aînés – Covid-19

Le devoir de faire autrement

Québec, le 19 janvier 2022. – Le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) publie aujourd'hui son rapport final sur la performance des soins et services aux aînés pendant la première vague de la pandémie.

En plus d'identifier les causes de la contreperformance du Québec pendant la première vague de la crise sanitaire, ce rapport identifie sept recommandations afin d'amorcer une transformation profonde du système de santé nécessaire pour assurer sa viabilité.

Notre système est centré sur l'accès et la livraison des services médicaux et hospitaliers et est organisé en silo, ce qui n'est plus adapté aux besoins de la population vieillissante. Il laisse donc dans l'angle mort les milieux de vie pour aînés, la santé publique et la prévention, qui devraient pourtant être au cœur des stratégies gouvernementales. En plus de ces angles morts, le système de santé est gouverné sans réel accès aux données en temps opportun, rendant plus difficile la prise de décision.

Ces constats permettent de dire que le Québec était mal préparé pour affronter la crise. L'absence d'un plan de pandémie à jour, mis à l'essai et adapté à tous les types de milieux, notamment, a contribué à la gestion réactive du gouvernement lors de la première vague de COVID-19. La pandémie a aussi révélé et amplifié quatre grandes catégories de vulnérabilités déjà présentes dans le système et identifiées par les travaux que le CSBE vient de réaliser. Si les gouvernements successifs s'étaient intéressés davantage, au cours des vingt dernières années, aux enjeux récurrents soulevés par de nombreux comités d'experts et aux solutions pour y remédier, les résultats de la crise auraient été moins tragiques.

Nous avons maintenant le devoir de faire autrement. Il faut entreprendre un changement réel pour passer :

- 1) D'un système basé sur l'accès aux services médicaux et hospitaliers à un système dont les services sont intégrés et orientés sur les besoins et les résultats jugés importants par et pour les patients, dont les aînés.
- 2) D'un ministère de la Santé et des Services sociaux qui agit comme opérateur d'un système de production à un ministère qui assure une gouvernance axée sur la valeur des soins et services pour la collectivité, laissant le soin au système d'opérer pour atteindre les objectifs fixés.
- 3) D'une gestion des ressources humaines centralisée, axée sur la dotation à une gestion de proximité axée sur la mobilisation et la promotion de la santé du personnel.
- 4) D'un système opaque, privilégiant la protection des renseignements personnels, à un système ouvert, transparent, qui exploite les données disponibles pour faciliter la prise de décision tout en protégeant les renseignements personnels.

- 5) D'une santé publique à la marge à une santé publique stratégique jouant un rôle central dans l'évolution du système de santé et de services sociaux.

Citation :

« La crise de COVID-19 est un signal fort que nous ne pouvons plus remettre la correction des lacunes du système de santé et de services sociaux maintes fois identifiées. Nous devons opérer un changement fondamental d'orientation à la mémoire de toutes les victimes de la pandémie et, par solidarité, avec les générations qui suivent. Afin que notre système soit adapté aux besoins de la population, il faut notamment faire des soins et services offerts aux aînés une priorité et renforcer le rôle stratégique de la santé publique, entre autres en matière de prévention. Assurons-nous que la contreperformance du Québec lors de la première vague, associée à une surmortalité importante et à un taux élevé d'infection chez le personnel de la santé, ne se reproduise plus. »

- Joanne Castonguay, Commissaire à la santé et au bien-être

Faits saillants :

- En août 2020, le gouvernement a confié à la Commissaire le mandat d'évaluer la performance du système de santé et de services sociaux quant à la dispensation des soins et des services d'hébergement aux aînés dans le contexte de la première vague de la pandémie de COVID-19. La Commissaire se penche également sur le rôle de la santé publique.
- Ce rapport final porte seulement sur la première vague de la pandémie de COVID-19 et ne prend donc pas en considération les changements que le gouvernement a effectués dans les vagues subséquentes ou planifie d'apporter pour répondre à certains enjeux identifiés par la Commissaire.
- Les analyses effectuées par le CSBE dans le cadre de ce mandat reposent principalement sur un appel à témoignages, l'analyse approfondie des données du système de santé et de services sociaux, une revue documentaire sur la gestion des soins et services aux personnes âgées avant et pendant la pandémie, au Québec et hors Québec, la réalisation d'une étude portant spécifiquement sur les la surmortalité au Québec lors de la première vague et l'analyse de 100 entrevues réalisées avec près de 150 interlocuteurs.

Pour consulter le rapport en deux parties et son résumé exécutif :

[Partie 1](#)

[Partie 2](#)

[Résumé exécutif](#)

Le Commissaire à la santé et au bien-être

Le Commissaire à la santé et au bien-être est responsable d'apprécier les résultats atteints par le système de santé et de services sociaux et de fournir à la population les éléments nécessaires à une compréhension globale des actions entreprises par le gouvernement eu égard aux grands enjeux dans le domaine de la santé et des services sociaux.

Le Commissaire à la santé et au bien-être sur les réseaux sociaux :



Source :

Marie-France Vermette
Conseillère en communication
Commissaire à la santé et au bien-être
438 873-5402
Marie-france.vermette@csbe.gouv.qc.ca